



**COOPÉRATIVE**  
**DE SERVICES À DOMICILE**  
**DE LA MRC DE MONTMAGNY**

7, rue St-Jean-Baptiste Est,  
Montmagny, Qc, G5V 1J6  
418-248-2433  
www.coopds.com

## Dans ce numéro :

- Profitez-en dès maintenant **2**
- Une entente pour un peu de répit ... **2**
- Le saviez-vous? **2**
- Écho du conseil d'administration: la suite. **3**
- La Société Alzheimer **3**
- Nouveau titre d'emploi **3**
- Certificat cadeau **4**

## Sommaire :

- Un Protocole d'entente est signé pour le répit aux heures atypiques.
- Des heures de services flexibles.
- Du nouveau en facturation.

# Le Saisonnier

Année 1, no° 2

Janvier-Février 2011

## ÉCHO DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*Par Jean-Pierre  
Després, président du  
conseil d'administration*

À la suite de notre démarche de planification stratégique effectuée l'automne dernier, nous avons retroussé nos manches et nous avons déjà commencé à donner vie au plan d'action défini.

Déjà, un comité de travail composé d'intervenantes à domicile, le groupe des 4, s'affaire à réactualiser les tâches pour chacun des services dispensés. Nous voulons offrir un service plus uniforme et identifier des outils de travail supplémentaires pour améliorer la qualité de notre service. Vous serez à même de constater certaines améliorations au cours des prochains mois.

Afin de déployer efficacement notre stratégie de marketing, nous avons procédé à l'embauche d'un agent de développement qui aura à informer davantage la population sur nos services et à nous indiquer les préoccupations et les besoins de notre précieuse clientèle. *Lire la suite à la page 3.*

## L'inspiration du moment

**La foi, c'est de monter sur la première  
marche, même quand on ne voit pas tout  
l'escalier.**

**Auteur inconnu**



## Profitez-en dès maintenant!

Lorsqu'un membre de la Coopérative encourage un **nouveau client** à utiliser les services de la Coopérative, il reçoit un **crédit** en **heures de services**.

Cette prime sera convertie en heures de services applicables à l'achat de nouvelles heures de services, pour un maximum de mille dollars (**1 000\$**).

La période de référence est du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Pour plus d'informations, communiquez avec nous au 418-248-2433.

### Référencer c'est payant



## Une entente pour un peu de répit...

La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny est fière de collaborer avec la Société Alzheimer de Chaudière-Appalaches et le Centre de santé et des services sociaux de Montmagny-L'Islet à l'organisation d'un nouveau service de répit aux heures atypiques (*différentes des heures habituelles*) pour les aidants suppor-

tant un proche atteint de la maladie d'Alzheimer.

Le service est offert de 17 h 00 à 8 h 00 tous les jours. La durée du

***Un Protocole d'entente est signé pour le répit aux heures atypiques.***

service est d'un minimum de 4 heures. Le maximum est de 63 heures les fins de semaine.

Pour faire la demande de ce service, vous devez faire appel à un intervenant social de votre CLSC. La demande de service sera acheminée à la Coopérative. Ainsi, vous bénéficierez des services de notre personnel qualifié.



## Le saviez-vous ?

En tout temps un client peut ajouter des heures de services à son plan et ce, même si celles-ci ne sont pas maintenues par la suite.

Par exemple, un client qui reçoit 4 heures de services aux deux semaines peut demander exception-

nellement un bloc de 3 heures supplémentaires s'il désire faire nettoyer ses fenêtres ou ses armoires, par exemple. Il n'a qu'à en faire la demande à la Coopérative et nous dispenserons le service.

**Rappelez-vous que nous sommes là pour vous servir !**

\*\*\*\*\*

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, des intérêts sont portés au compte de tout client dont le délai de paiement dépasse de 45 jours la date de facturation. Cette mesure est nécessaire pour le bien de votre Coopérative.

De notre côté, nous nous assurons que vous recevez votre facture au plus tard le 15 de chaque mois.



## ÉCHO DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE DE LA PAGE 1

De plus, pour assurer l'avenir de notre organisation, nous étudierons les prix de revient des services de notre Coopérative. Ainsi, nous serons mieux outillés pour déterminer les moyens appropriés pour maintenir la rentabilité de notre organisation. De leur côté, les administrateurs s'affairent activement à conclure des partenariats innovateurs pour nous supporter dans la réalisation de certains projets et surtout nous permettre de remplir adéquatement notre mission!

L'appui et la fidélité de notre clientèle sont des éléments indispensables pour l'atteinte de nos objectifs. Le conseil d'administration met tout en œuvre pour donner des services de qualité.



### *La Société Alzheimer*

CHAUDIÈRE-APPALACHES

*Une ressource à se souvenir...*

La Société offre des services personnalisés dans les neuf municipalités régionales de comté (MRC) de Chaudière-Appalaches et dessert également la grande ville de Lévis. L'écoute, l'information et le support prennent plusieurs formes, tels que :

centre de documentation, écoute téléphonique, rencontre individuelle/familiale, café-rencontre, conférence, conférence-échange, groupe de soutien, formation, bulletin d'information, programme Sécu-Retour<sup>MD</sup>, service « Répît aux heures atypiques » (*en partenariat avec la Coopérative de services à domicile de votre région et votre CSSS*).

Le siège social est situé au 440, boulevard Vachon Sud à Sainte-Marie et il y a un point de services à Lévis. La SACA travaille de façon décentralisée, en se déplaçant sur tout le territoire de Chaudière-Appalaches. Ses intervenant(e)s sont disponibles de jour et sur rendez-vous le soir et la fin de semaine.

Madame **Geneviève Lafortune** est l'intervenante qui a le plaisir de desservir la MRC de Montmagny. Vous pouvez la joindre au **1-888-387-1230**.

## Nouveau titre d'emploi

Tout récemment, nous avons changé le titre d'emploi de notre personnel à domicile. En effet, notre dévoué personnel portait jusqu'à maintenant le titre de préposé(e) à domicile. Celui-ci a été modifié pour devenir « intervenant(e) à domicile ». Ce nouveau titre reflète davantage le travail réalisé par notre personnel, dans un contexte où il intervient à domicile dans différents milieux et pour différentes tâches afin de répondre aux besoins de notre clientèle.

\*\*\*\*\*



### Petit rappel !

Une pause de 15 minutes est autorisée pour les quarts **de travail de plus de trois heures**, mais interdite en début et fin de quart.

\*\*\*\*\*

## Pour nous joindre

7, rue St-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec)  
G5V 1J6

Téléphone : **418-248-2433**

Messagerie : adm@coopsd.com

Site internet: www.coopsd.com

Nous sommes là pour vous ...

Nos bureaux sont ouverts du lundi  
au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et  
de 13 h 00 à 16 h 30.

Les services à domicile, quant à  
eux, sont disponibles 7 jours sur 7.

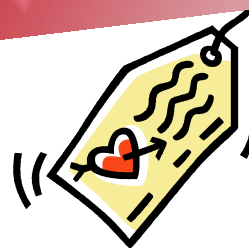


**COOPÉRATIVE**  
DE SERVICES À DOMICILE  
DE LA MRC DE MONTMAGNY

*Pour des services en toute  
confiance et sécurité!*

Pour une occasion spéciale,  
offrez un certificat cadeau  
à l'être aimé !

Communiquez avec nous dès maintenant;  
il nous fera plaisir de vous renseigner.



## MOMENT DE DÉTENTE

*Le SUDOKU : un exercice de  
logique et de déduction*

					4			3
3					1			8
4			7			5		
	7		2			4		
	6						3	
		9			5		1	
		1			9			6
9			8					5
2			3					

## En bref...

**La mission** de la Coopérative, c'est:

Offrir aux retraités, aux personnes en manque d'autonomie et aux familles, des services spécialisés d'aide à domicile dispensés par des intervenants compétents, en toute **confiance et sécurité**.

**Les valeurs** de la Coopérative sont:

- ◆ Respect
- ◆ Intégrité
- ◆ Discrétion
- ◆ Humanisme
- ◆ Engagement